

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 22 janvier 2013 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Dix-sept personnes assistent également à la séance.

A1301-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures et offre aux personnes présentes ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

A1301-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Jean-Jules Boudreau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.1.1 Poste d'agent de mobilisation et saines habitudes de vie – Remplacement d'un congé de maternité
 - 7.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.2.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
 - 7.2.2 Pacte rural – Approbation de l'enveloppe territoriale 2013-2014
 - 7.2.3 Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Multi-purpose Community learning center room » de L'Île-d'Entrée et « Ateliers de confection de masques en matériaux recyclés » de l'école primaire de Fatima
 - 7.2.4 Autorisation de signature – Demandes d'aide financière – Table pêche et mariculture



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

7.3 Réglementation municipale

7.3.1 Adoption du projet de règlement n° A-2013-01 modifiant le Règlement n° A-2007-05 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1301-003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2012

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012.

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Jonathan Lapierre, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1301-004

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1301-005

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 3 décembre 2012 au 9 janvier 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marie Landry, appuyée par Roger Chevarie il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 640 080,23 \$.

A1301-006

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la Municipalité.

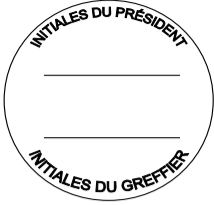
SERVICES MUNICIPAUX

RESSOURCES HUMAINES

A1301-007

Poste d'agent de mobilisation et d'intervention en développement social – Remplacement d'un congé de maternité

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 17 décembre 2012, à un appel de candidatures, par affichage externe, du poste d'agent de mobilisation et d'intervention en développement social pour le remplacement d'un congé de maternité;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

CONSIDÉRANT QUE quatorze candidatures ont été reçues pour ce poste, parmi lesquelles quatre candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT QU' au terme de ce processus, le comité de sélection recommande de retenir la candidature de M. Vincent Leblanc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de monsieur Vincent Leblanc, au poste temporaire d'agent de mobilisation et d'intervention en développement social.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1301-008

Adoption du budget de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, chaque municipalité régionale de comté ainsi que l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine (ci-après dénommées collectivement « MRC») participant à une entente intermunicipale doit adopter le budget financier d'une régie intermunicipale dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a dressé son budget pour l'exercice financier 2013, dont copie a été transmise au conseil d'agglomération pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce budget ne prévoit aucun paiement de contribution financière ni de quote-part de la part des MRC pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit atteindre l'équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la constitution d'une réserve financière dans laquelle est affecté un montant de 39 871 \$ cette année;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le budget comme soumis par la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2013;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

qu'une copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe A.

A1301-009

Pacte rural – Approbation de l'enveloppe territoriale 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le solde résiduel de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2007-2014 s'établit, au 1^{er} janvier 2013, à environ 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération est en processus d'élaboration d'une planification stratégique pour les prochaines années, sous la démarche Horizon 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique va se traduire par un plan d'action qui nécessitera certes des ressources financières pour en assurer la mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération réserve le solde disponible de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la réalisation d'interventions ou d'initiatives qui pourront découler de la démarche de planification Horizon 2022 et qui, de l'avis du conseil, nécessiteront un soutien financier de la part de l'agglomération. En conséquence, il n'y aura pas d'appel de projets dans l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2013-2014.

A1301-010

Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Multi-purpose Community learning center room » de L'Île-d'Entrée et « Ateliers de confection de masques en matériaux recyclés » de l'école primaire de Fatima

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier à certaines initiatives locales;

CONSIDÉRANT QUE ces initiatives s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces projets bénéficient de l'adhésion du comité consultatif local de Fatima et de Entry Island Futur Committee;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu/total projet
Village de L'Île-d'Entrée	Entry Island Futur Committee	Multi-purpose Community learning center room	16 740, 43 \$ / projet de 28 658 \$
Village de Fatima	École primaire de Fatima	Ateliers de confection de masques en matériaux recyclés	5 000 \$ / projet de 10 765 \$

A1301-011

Autorisation de signature – Demandes d'aide financière – Table pêche et mariculture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine assume, depuis sa création en 2008, le leadership des travaux de la table pêche et mariculture;

CONSIDÉRANT QUE la table pêche et mariculture en est une de concertation et qu'elle n'a pas d'existence légale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est appelée à déposer chaque année, au nom de la table pêche et mariculture, différentes demandes d'aide financière concernant des projets collectifs, notamment, l'organisation d'un rendez-vous annuel de l'industrie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, à signer tous les documents et conventions inhérents aux différentes demandes d'aide financière déposées dans le cadre des activités liées aux travaux de la table pêche et mariculture.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1301-012

Adoption du projet de règlement n° A-2013-01 modifiant le Règlement n° A-2007-05 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juillet 2007, le Règlement n° A-2007-05 relatif à la rémunération des élus et autres conditions de travail;

ATTENDU QUE le règlement prévoit une clause d'indexation qui doit être harmonisée avec les taux établis par le gouvernement du Québec en matière de rémunération et d'allocation de dépenses des élus municipaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le projet de règlement n° A-2013-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Modification de l'article 5

L'article 5 du règlement n° A-2007-05 est remplacé par le suivant :

La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'elles sont établies par le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste en l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, du pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce taux correspondra au taux publié, annuellement, dans la Gazette officielle du Québec pour les minimums et maximums applicables à la rémunération et à l'allocation des dépenses des élus municipaux pour chaque exercice financier subséquent.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

A1301-013 Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

A1301-014 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1301-015 CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, sur une proposition de Jonathan Lapierre, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier